



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets

Question écrite n° 92804

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur le bilan à mi-parcours du plan déchets. En effet, ce plan gouvernemental sur la gestion des déchets pour la période 2009-2012 vise à mettre en oeuvre les engagements du Grenelle de l'environnement, qui fixent comme objectifs prioritaires la réduction de la production de déchets et le développement du recyclage et de la valorisation. Ainsi, il prévoit : une réduction de 7 % de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur les cinq prochaines années ; une augmentation du taux de recyclage porté à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015 pour les déchets ménagers, à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et les emballages ; une diminution des quantités de déchets partant à l'incinération et au stockage, de manière à réduire les nuisances sanitaires et environnementales. Ce plan arrivera très bientôt à mi-parcours. Il souhaite donc connaître le détail des premiers résultats produits par sa mise en oeuvre ainsi que les améliorations à apporter pour atteindre les objectifs fixés notamment par le Grenelle de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92804

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attribuaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12143

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)